

CADUS

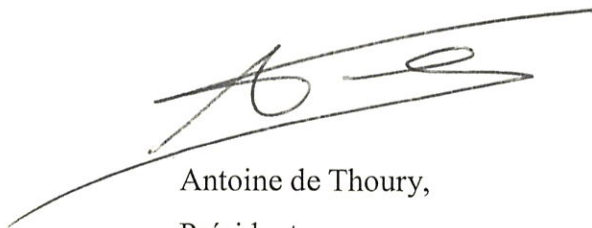
TONNELLERIE – FRANCE

CERTIFICAT D'ALIMENTARITE

La Tonnellerie CADUS certifie que tous les fûts en chêne fabriqués par ses soins sont aptes, dans des conditions normales et prévisibles d'emploi, au contact de boissons alcoolisées (vins et spiritueux) conformément au règlement CE N° 1935/2004 et respectent le règlement CE N° 2023/2006, relatif aux matériaux destinés à entrer en contact avec les produits destinés à l'alimentation humaine.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Ladoix Serrigny, le 17 Février 2017



Antoine de Thoury,
Président